

DECLARATION PREALABLE A UNE VENTE AU DEBALLAGE

(Articles L 3102, L310-5, R 310-8, R310-9 et R 310-19
du code de commerce et articles R 321-1 et R 321-9 du code pénal)

1- LE DECLARANT

Nom, prénoms ou, pour les personnes morales, dénomination sociale: _____

Nom du représentant légal ou statutaire (pour les personnes morales): _____

N°.SIRET: _____

Adresse N° et voie : _____

Complément d'adresse: _____

Code postal : _____ Localité: _____

Téléphone (fixe ou portable) : _____

2- CARACTERISTIQUES DE LA VENTE AU DEBALLAGE

Adresse détaillée du lieu de vente (terrain privé, galerie marchande, parking d'un magasin de commerce de détail) : _____

Marchandises vendues (neuves ou occasion) : _____

Nature des marchandises vendues : _____

Date de la décision ministérielle (en cas d'application des dispositions du II de l'article R 3 10-8 du code de commerce) : _____

Date de début de la vente : _____ Date de la fin de la vente : _____

Durée de la vente (en jours) : _____

3- ENGAGEMENT DU DECLARANT

Je soussigné (nom, prénom), _____

_____ auteur de la présente déclaration

Certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L310-2, R 310-8 et R310-9 du code de commerce.

Date

Signature

Toute fausse déclaration préalable de vente au déballage constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du code pénal. Par ailleurs le fait de procéder à une vente au déballage sans la déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15 000 € (article L310-5 de code de commerce).

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Date d'arrivée : _____

N° d'enregistrement : _____

Recommandé avec demande d'avis de réception : _____

Remise contre récépissé : _____

Observations : _____